

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC135

Conseil Communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaëli CASTIGLIA - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC135-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°01 – Budget PAE Etournelles

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif PAE des Etournelles a été voté en séance du conseil communautaire du 04 avril 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif PAE des Etournelles 2024 en adoptant une Décision Modificative n°1 pour procéder à diverses régularisations de fin d'exercice, notamment le reversement de l'excédent du PAE des Etournelles au Budget général suite à la clôture du Budget annexe PAE des Etournelles au 31 décembre 2024 pour un montant de l'ordre de 37 260 euros :

Intitulé	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DES BUDGETS	65822		9 276,38			
ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAV	605		32 452,25			
Fonctionnement dépenses			41 728,63			-
		Solde DF	- 41 728,63			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002		0,10			
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE.				75888		271,47
VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION D	7133		294 860,23			
VENTES DE TERRAINS AMÉNAGÉS				7015		252 860,23
Fonctionnement recettes			294 860,33			253 131,70
		Solde RF	- 41 728,63			
AUTRES COMMUNES - REMBST AVANCE BG				168748		219 860,23
ECRITURES DE STOCKS	3355		294 860,23			
Investissement dépenses			294 860,23			219 860,23
		Solde DI	- 75 000,00			
EMPRUNT	1641		75 000,00			
Investissement recettes			75 000,00			-
		Solde RI	- 75 000,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°24-DC046 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget annexe PAE des Etournelles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 au Budget PAE des Etournelles 2024 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC135-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024